



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

264^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE
SAC-220112 (extraordinaire)
Le 12 janvier 2022
de 15 h à 18 h
À distance / Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-220112



SAC-220112

UNIVERSITÉ DE MONCTON

264^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 12 janvier 2022

À distance / Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert, professeure	Moncton	Aminata Ouedraogo, étudiante	Shippagan
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Dany Benoit, directeur général de la Formation continue	Moncton	Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Lyne Chantal Boudreau, professeure	Moncton	Pascale Rioux, étudiante	Moncton
Roger Boudreau, doyen par intérim	Moncton	Serge Rousselle, doyen par intérim	Moncton
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Maxime Roy, étudiant	Edmundston
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moncton	Lise Savoie, professeure	Moncton
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Mona Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Sébastien Deschênes, doyen	Moncton		
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton		
Pierrette Fortin, doyenne et vice-rectrice par intérim	Edmundston	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Adrien Habermacher, professeur	Moncton	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Suzanne Harrison, professeure	Moncton	Gabriel Cormier, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Denis Lajoie, professeur	Moncton	Jeanne d'Arc Gaudet, professeure retraitée	Moncton
Michelle Landry, professeure	Moncton	Pascale Paulin, directrice de la Direction des communications	U de M
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton	Jean-François Richard, président d'assemblée	U de M
Alain Lavoie, étudiant	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Stéphanie Weaton, registraire	Moncton
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Julien Massicotte, professeur	Edmundston		
Gervais Mbarga, professeur	Moncton		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

ABSENCES : Claudine Auger, Lacina Coulibaly, Caroline P. LeBlanc et Robert Levesque

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	3
2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
3. BUT DE LA RÉUNION.....	3
4. DOSSIER MISSION/VISION/VALEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	3
5. COVID-19.....	4
6. MODALITÉS DES CÉRÉMONIES DE COLLATION DES GRADES 2022	5
ANNEXE 1 : TRANSCRIPTION	6
ANNEXE 2 : ENREGISTREMENT	18
ANNEXE 3 : DOCUMENTS.....	19
Document A : Ordre du jour	

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (264^e séance)

15 h : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres.

Il procède à la lecture du texte de reconnaissance de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones en rappelant que : « *L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Malécites (Wolastoqiyik) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1726. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Malécites (Wolastoqiyik) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les personnes absentes de la rencontre sont Claudine Auger, Lacina Coulibaly, Caroline P. LeBlanc et Robert Levesque.

Janice Comeau et Michel Couture sont nommés scrutateurs.

2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme que tout est en règle quant au droit de présence.

3. BUT DE LA RÉUNION

Voir le Document A

Le président présente les points qui seront discutés lors de la réunion soit : l'exercice de révision de la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton, une mise à jour de la situation entourant la COVID-19 à l'Université et une discussion sur les modalités des cérémonies de collation des grades au printemps 2022.

4. DOSSIER MISSION/VISION/VALEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Dans le cadre du grand projet de la planification stratégique, il est de mise d'examiner la mission, la vision et les valeurs de l'organisation. Il est noté que le dernier exercice remonte à 2003 et 2004.

Le Sénat académique se transforme en comité plénier. Les échanges en grand groupe seront enregistrés et remis à l'Équipe de la stratégie.

R : 01-SAC-220112

Francis LeBlanc, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en comité plénier pour une période de deux heures. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Déroulement du Comité plénier

Le déroulement suivant a été respecté afin de permettre des échanges sur les thèmes de la mission, de la vision et des valeurs de l'Université.

Vers 15 h 10 Ouverture et présentation de Mathieu Lang, leader de la Stratégie
15 h 20 Technique - Division en sous-groupes (8 à 10 personnes par groupe)
15 h 23 Discussion en sous-groupes – Thème Mission
15 h 38 Retour en plénière
15 h 40 Mise en commun des échanges en grand groupe
15 h 55 Technique - Retour en sous-groupes
15 h 57 Discussion en sous-groupes – Thème Vision
16 h 12 Retour en plénière
16 h 14 Mise en commun

16 h 29	Technique - Retour en sous-groupes
16 h 31	Discussion en sous-groupes – Thème Valeurs
16 h 46	Retour en plénière
16 h 48	Mise en commun
17 h 3	Discussion globale en plénière
17 h 18	Présentation prochaines étapes – Mathieu Lang
17 h 23	Fin

À la fin du comité plénier, le recteur et vice-chancelier indique que la transcription des délibérations sera également déposée à l'Équipe de la stratégie. Le recteur indique aussi que le dossier sera présenté à l'Équipe de direction, par la suite au Comité exécutif et enfin, au Conseil des gouverneurs pour adoption.

Le recteur et vice-chancelier ajoute que l'Équipe de la stratégie est épaulée par une équipe interne et une équipe externe. Par ailleurs, des consultations seront menées auprès de groupes cibles au cours du mois de janvier.

5. COVID-19

À l'aide de diapositives électroniques, la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales fait une mise à jour sur le retour en présentiel (hiver 2022).

La VRAEAP explique que le Plan pour l'hiver en réponse à la COVID-19 du gouvernement comprend les phases 1, 2 et 3. Le Nouveau-Brunswick est présentement en phase 2. En phase 2, les cours théoriques sont livrés à distance jusqu'au 6 février 2022 (avec possibilité de prolongation). De plus, les réunions en mode présentiel sont déconseillées. Le télétravail est encouragé, mais le campus reste ouvert. Enfin, les cours pratiques sont en présentiel à partir du 17 janvier, à moins d'avis contraire.

En phase 2, les bibliothèques sont ouvertes. Au campus de Moncton, Le 63, le Coude et le CEPS sont ouverts.

La VRAEAP fait également le point sur les tests rapides, l'obligation de s'isoler selon les consignes si l'on obtient un test positif et le traçage des contacts.

La VRAEAP indique que l'Université de Moncton a adopté une *Politique d'urgence en matière de vaccination contre la COVID-19*. Le taux de vaccination est actuellement de 97 %.

Les points suivants sont soulevés :

- Il y a eu des ratés au niveau des communications internes. On note que les étudiantes et étudiants ont parfois été avisés de certaines mesures avant les professeurs et professeuses. Sur ce point, on explique qu'il y a eu des problèmes administratifs dans les envois et que cette situation ne devrait plus se répéter.
- On note que les consignes de la Province sont suivies méthodiquement. Est-ce que l'on ne serait pas mieux de suivre la recherche plutôt que la politique gouvernementale? On explique que les dirigeantes et les dirigeants de toutes les universités de la province, voire des Maritimes, se réunissent une fois par semaine pour faire le point. Des représentantes et représentants de la Santé publique et de la Sécurité publique sont présents. Les recommandations sont examinées avec grand soin pour assurer la santé et la sécurité au travail.
- Sur la question des masques, on fait remarquer que l'employeur n'a pas encore accès aux masques N95. En conséquence, il ne peut l'imposer aux employées et employés.

Le recteur et vice-chancelier rappelle qu'une pandémie mondiale comme celle-ci pourrait durer encore deux ans. Il faut continuer d'accorder la priorité au dossier COVID-19, travailler ensemble et demeurer rigoureux.

Plusieurs membres remercient Mme Dawes pour sa présentation et son travail au cours de la dernière année. Un membre remercie la Direction pour l'attention qu'elle manifeste envers les programmes de la santé mentale.

6. MODALITÉS DES CÉRÉMONIES DE COLLATION DES GRADES 2022

Le Sénat académique examine la question des modalités de livraison des cérémonies de collation des grades dans les trois campus. En raison de la pandémie, le Sénat académique est d'avis qu'il est plus prudent et sécuritaire de lancer les travaux pour tenir des collations en mode virtuel. On rappelle que l'expérience des capsules vidéos de l'an dernier a été favorable. On compte au-delà de 12 000 visionnements.

Le Sénat académique discute d'une date de pivot. La décision finale quant à la possibilité ou non de pivoter vers des cérémonies en mode présentiel sera prise le 11 mars 2022 (date de pivot).

Après discussion, la proposition suivante est mise aux voix.

R : 02-SAC-220112

Céline Surette, appuyée par Gervais Mbarga, propose :

Considérant l'évolution de la pandémie mondiale et l'imprévisibilité des consignes relatives à cette pandémie au cours des prochains mois;

Considérant les risques d'exposition à la COVID-19 lors de cérémonies de collation des grades et d'activités connexes non contrôlées pouvant devenir des événements propagateurs du virus;

Considérant que la Direction de l'Université évalue continuellement l'impact des mesures sanitaires afin d'offrir un événement sécuritaire et conforme aux exigences gouvernementales;

« Que l'organisation des cérémonies de collation des grades du mois de mai 2022 commence dès maintenant afin de prévoir des cérémonies en mode virtuel dans les trois campus, étant entendu que la décision finale sera prise le 11 mars 2022 au Sénat académique, à savoir s'il est possible de pivoter vers des cérémonies en présentiel. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

La réunion se termine à 18 h.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale